

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2021
COMPTE-RENDU

Le dix juin deux mille vingt-et-un à dix-neuf heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, au Patro, sous la présidence de Monsieur Gilles CREACH, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).

Date convocation : 02/06/2021

Conseillers en exercice : 23 **Présents :** 21 **Votants :** 23

Étaient présents : Le Maire, Gilles CREACH

Les adjoints : GOARNISSON Aude, LEMEUNIER Denis, BOZEC Marie Claire, COLMOU Jean Rémy, KERRIEN Ronan, CLEACH Juliane

Les conseillers délégués : ARGOUARCH Michel, KERSCAVEN François ; JONCOUR Johan

Les conseillers : DANIÉLOU Céline, BLONS Béatrice, COCAIGN Christophe, BOULANGER Régine, RICHARD Hervé, KERGUIDUFF Claudine, QUEAU Corinne, CLECH Philippe, COCAIGN Lionel, GOUDE Anaëlle, MEUDEC Dominique, BOULANGER Régine

Absents excusés : KERGUIDUFF Mireille, BONHUMEAU Loïc

Absents : /

A été élu secrétaire de séance : Johan JONCOUR

Point ajouté à l'ordre du jour carte de carburant magasin SPAR. Le conseil approuve à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

PV du conseil municipal du 11 mai 2021 (dernière séance) adopté.

Claudine KERGUIDUFF demande que soit noté que la DETR concernant une subvention pour le Pump Park a été refusée.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité après intégration de la rectification.

1/ Carte carburant

Le magasin SPAR nous propose d'adhérer à la PETRO CARTE qui nous permet de régler le carburant et facilite la gestion de nos comptes avec un détail carte par carte sur une facture récapitulative. C'est une solution de paiement simple avec un code confidentiel pour les achats de carburant uniquement, et le mode de paiement est souple avec un débit à la quinzaine ou au mois.

La facturation mensuelle pour 2 cartes est de 3.80 €. Il faut ajouter à cela la commission variable de 0.43 % du montant des transactions TTC.

La cotisation annuelle est offerte la première année, puis elle est de 2.95 € HT par an pour une carte. Il faut rajouter 1.50 € pour une carte supplémentaire. Il faut également rajouter 2.75 € pour avoir une facture détaillée.

La carte sera disponible aux horaires d'ouverture du magasin.

Ronan KERRIEN : une autre carte pourrait être mise à disposition aux ateliers municipaux.

Aude GOARNISSON : la maison de l'enfance pourrait avoir aussi besoin d'une carte, cependant les besoins sont moindres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à commander deux PETRO CARTE ainsi que la facture détaillée.

2/ Validation des tarifs communaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a l'unanimité, fixe comme suit les différents tarifs à compter du 1^{er} juillet 2021 :

TARIFS 2021

RÉGIES	Permanent	1/3 de l'année	20,00€
	Droits de place	1/2 journée	38,00 €
		Journée	58,00 €
	Taulé et son patrimoine		8,00 €
LOYERS - LOCATION	Espace imagine - ADMR	Trimestriel	400,00 €
	Salle de yoga	Annuel	270,00 €
	Table + 6 chaises ou 2 bancs		5,00 €
	1 Table		2,00 €
	1 Chaise		0,50 €
	1 Banc		1,50 €
	Points d'eau agricole	Abonnement annuel	50,00 €
CIMETIÈRES	Concession 30 ans	2 m ²	120,00 €
		5 m ²	240,00 €
	Caveau (HT)	2 places	900,00 €
		4 places	1 330,00 €
COLUMBARIUM	1 an	Une urne	100,00 €
	Concession d'une case - 30 ans	En multicases	900,00 €
		En individuelle	1 000,00 €
MÉDIATHÈQUE	Abonnement d'adulte		15,00 €
	Abonnement "jeune", étudiants et demandeurs d'emplois		5,00 €
	Abonnement carte famille		25,00 €
	Pénalité en cas de perte ou de détérioration DVD		50,00 €

3/ Validation des tarifs communaux : salles communales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a l'unanimité, fixe comme suit les différents tarifs à compter du 1^{er} juillet 2021 :

	DEMANDEURS	PENZÉ	TAULÉ	OBJET
Salles communales	Association de Taulé	Gratuit		Belote, dominos, AG, buffet, goûter
	Pour les fêtes de classes	Gratuit		Apéritif, soirée dansante avec ou sans buffet
	Crédit agricole, CMB, Groupama, coopératives, ... de Taulé	120,00 €	180,00 €	AG réunion apéritif ou buffet
	Association extérieure à la commune	120,00 €	180,00 €	AG réunion simple
	Familles par commerçants de Taulé	120,00 €	180,00 €	Buffet pour familles de Taulé
	Familles de Taulé	70,00 €	100,00 €	Goûter, apéritif
	Ecole de Taulé et Penzé	Gratuit		
Salle de tennis de table	Association de Taulé	Gratuit		Loto, buffet froid, spectacles, concerts
	Sous couvert d'une association de Taulé	250,00 €		Congrès
	Ecole de Taulé et Penzé	Gratuit		Concert, kermesse

4/ Validation des tarifs communaux : garderie périscolaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les tarifs. Ainsi, les tarifs sont fixés comme suit à compter du 1^{er} juillet 2021 :

Matin	1,54 €
Soir 1 heure	1,44 €
Soir 2 heures	2,30 €
Goûter	0,75 €

5/ Validation des tarifs communaux : restaurant scolaire

Sur proposition de la commission des affaires scolaires, Monsieur Le Maire propose au Conseil municipal de maintenir les tarifs de la cantine pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs comme suit à compter du 1^{er} juillet 2021 :

Maternelle	3,20 €
Primaire	3,40 €
Adultes	5,30 €

6/ Validation des tarifs : Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Sur avis de la commission finance, Monsieur Le Maire propose au Municipal de maintenir les tarifs 2020 pour l'année 2021.

Quotient familial	Journée	1/2 journée	1/2 j+ repas	Repas	Camp 1 nuit
Moins de 400	4,20	2,20	3,80	1,60	10,00
401 à 650	7,20	3,70	5,80	2,10	14,00
651 à 850	10,30	5,30	7,90	2,60	16,00
851 à 1050	13,30	6,80	9,90	3,10	18,00
1051 à 1250	14,40	7,40	11,00	3,60	20,00

1251 à 1450	15,40	7,90	12,00	4,10	22,00
1451 à 1650	16,50	8,50	13,10	4,60	24,00
Au-delà de 1650	17,50	9,00	14,10	5,10	26,00
QF non calculé	17,50	9,00	14,10	5,10	26,00

Extérieurs à la commune : les tarifs exprimés ci-dessus sont applicables.

Hervé RICHARD : les tarifs du centre de l'enfance sont-ils présentés en commission affaires scolaires ? Cette année ce n'est pas grave car ceux-ci sont inchangés il faudrait y veiller l'année prochaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces nouveaux tarifs.

7/ Validation des tarifs : Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH)

Sur avis de la commission finance, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les tarifs 2020 pour l'année 2021.

TARIFS	
Semaine	9,00 €
Classe 1	4,50 €
Classe 2	6,50 €
Classe 3	9,50 €
Mini camps	
1 nuit	QF
3 jours	61,00 €
4 jours	71,00 €

Extérieurs à la Commune : les tarifs exprimés ci-dessus sont applicables.

Aude GOARNISSON : une proposition a été faite par les agents du centre de l'enfance pour faire évoluer les tarifs des « tickets jeunes » en fonction du coefficient familial. Celle-ci a été étudiée en commission finance et n'a pas été retenue.

Claudine KERGUIDUFF : l'augmentation proposée était conséquente.

Hervé RICHARD : il regrette que les tarifs qui concernent les tickets jeunes ne soient pas étudiés dans la commission en charge de la jeunesse et rappelle que l'évolution des tarifs doit être discutée entre élu. Il ne s'agit pas de reprendre en commission finance les propositions des agents municipaux.

Gilles CREACH : cette année il n'y a pas de changement compte tenu de la situation sanitaire donc ce n'était pas un sujet. Cependant tous les tarifs sont à retravailler dans les commissions concernées pour l'année prochaine.

Aude GOARNISSON : les agents étaient déçus de la non prise en compte de leur demande

Gilles CREACH : cela ne sera pas un frein et cela ne changera rien au programme des sorties. Il faut les rassurer sur ce point.

Hervé RICHARD : les élus doivent rester décisionnaires des tarifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces tarifs.

8/ Validation des subventions aux associations

Sur proposition de la commission des finances et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de répartir comme suit les subventions 2021 :

Le montant total ainsi attribué est de 29 540 €.

Aude GOARNISSON présente les propositions de la commission finance :

Affaires Scolaires

29 € par enfant taulésiens scolarisés pour financer les activités extra-scolaires pour les écoles Jean Monnet, Saint Joseph et Penzé : 7 250 €

10 € par enfant taulésiens scolarisés pour financer l'arbre de Noël pour les écoles Jean Monnet, Saint Joseph et Penzé : 2 500 €

Emploi et formation : 75 € alloué à l'ADDESKI

Social santé (voir tableau détaillé)

Philippe CLECH : pourquoi pas de subvention allouée à la Croix Rouge Française ?

Aude GOARNISSON : c'est une association nationale qui n'œuvre pas spécifiquement sur la commune et qui bénéficie d'autres financements. La demande n'était pas non plus très détaillée ce qui nous ne donne pas d'argument pour l'accepter.

Culture

Comité des fêtes : pas de subvention cette année car l'association est en sommeil.

La ludothèque buissonnière : cette association intervient pour des animations à la médiathèque.

Poétique Large :

Marie-Claire BOZEC : c'est une association de poésie qui vient de se créer à Taulé. Elle bénéficiera d'une subvention de 500 € au titre du démarrage d'activité et de 200 € pour soutenir un évènement autour de la poésie qui sera organisée à Taulé.

Radio Nord Bretagne :

Aude GOARNISSON : c'est une radio associative locale (basée à Plouigneau) qui relaie les évènements de la commune comme le forum des associations. Il est donc logique de les aider
Société de chasse de Taulé : il est attribué 300 € à cette association qui permet de réguler la faune de la commune. L'année dernière, elle a bénéficié de 400 € pour financer les cartouches dans le cadre de la lutte contre les corvidés.

S'en suit un échange sur les dégâts causés par le choucas des tours :

Gilles CREACH : les dégâts causés sont importants chez les professionnels, particuliers et agriculteurs.

Ronan KERRIEN : les corvidés sont à l'origine de 95% des feux de cheminées

François KERSCAVEN : la population se multiplie par 4 voire 5 quand on ne lutte pas contre.

Claudine KERGUIDUFF : ils sont de plus en plus gros et font peur.

Aude GOARNISSON : malgré toutes les bonnes volontés pour réguler la population, les choucas font partie des espèces protégées par une directive de l'Union Européenne.

Agriculteur de Bretagne : 300 €

Ronan KERRIEN : c'est une association de promotion positive de l'agriculture. La subvention représente 10 centimes par habitant et nous donnera le droit d'installer un panneau affichant notre soutien à l'agriculture.

Sport

Gilles CREACH : la subvention attribuée à la boule bretonne correspond aux travaux réalisés par l'association pour l'entretien du boulodrome.

Denis LEMEUNIER : la subvention est toujours calculée de la manière 26 € / licencié de moins de 25 ans + 300 € pour le fonctionnement de l'OMS et l'organisation du forum des associations. Compte tenu des deux dernières années très perturbées par la COVID 19, il est proposé de prendre la meilleure des trois années en nombre de licenciés de moins de 25 ans entre 2019, 2020, 2021 pour chaque association.

GJ Horn : subvention pour l'organisation d'animation auprès des écoles ?

Total : 29 540 € de subvention pour un budget à 35 000 €.

Philippe CLECH : pas de demande pour le collectif Penzé pollué ?

Gilles CREACH : pas de demande de subvention mais ils demandent des chiffres sur la qualité de l'eau de la Penzé à communiquer à la population.

Ronan KERRIEN : Morlaix Co a pour projet de communiquer en ligne toutes les données sur la qualité de l'eau en 2022.

Gilles CREACH : Guy PENNEC, Vice-Président de Morlaix co nous donnera tous les chiffres pour la fin juin.

PROGRAMME DE SUBVENTIONS 2021

ASSOCIATIONS	LIEU	DEMANDE ASSOCIATION	PROPOSITION COMMISSION
AFFAIRES SCOLAIRES		50 €	9 750 €
ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES DES ÉCOLES (29€ par élève)		0 €	7 250 €
Ecole Jean Monnet (143 élèves)	Taulé		4 147 €
Ecole Saint-Joseph (82 élèves)	Taulé		2 378 €
Ecole de Penzé (25 taulésiens)	Taulé		725 €
ARBRE DE NOËL (10€/élève)		0 €	2 500 €
Ecole Jean Monnet (143 élèves)	Taulé		1 430 €
Ecole Saint-Joseph (82 élèves)	Taulé		820 €
Ecole de Penzé (25 taulésiens)	Taulé		250 €
AUTRES PARTICIPATIONS		50 €	0 €
Bâtiment CFA Côtes d'Armor	Plérin	50 €	0 €
Collège des 2 baies (voyages scolaires - 44 enfants)	Carantec		0 €
IREO	Lesneven		0 €
Maison Familiale Rurale	Morlaix		0 €
Maison Familiale Rurale	Plabennec		0 €
RASED (1€/enfant scolarisé en école publique)	Morlaix		0 €
Unité d'enseignement complexe du Ker Lune	Landerneau		0 €
EMPLOI et FORMATION		75 €	75 €
ADDESKI (lutte contre l'illettrisme)	Morlaix	75 €	75 €
ASSOCIATIONS	LIEU	DEMANDE ASSOCIATION	PROPOSITION COMMISSION
SOCIAL - SANTE		5 194 €	2 855 €
ADMR TAULE	Taulé	2 310 €	1 650 €
Alcool assistance - La Croix d'Or	Quimper	80 €	50 €
APF France Handicap	Brest	55 €	55 €
Association Céline et Stéphane Leucémie espoir 29	Plouzévéde	50 €	50 €
Association de Soutien aux Adultes en Difficultés (ASAD)	Morlaix	200 €	100 €
Association des parents CLPM Autisme	Pleyber-Christ		50 €
Association française des sclérosés en plaques	Blagnac	200 €	0 €
Association Jonathan Pierres vivantes	Brest	50 €	50 €
Association Queffleuth et Bézilal	Morlaix	100 €	0 €
Association Régionale des Laryngectomisés et Mutilés de la Voix	Lorient	50 €	0 €
Banque alimentaire	Quimper	379 €	0 €
Bibliothèque sonore	Quimper	50 €	50 €
Comité départemental du prix de la résistance et de déportation	Rédéné	50 €	0 €
Croix Rouge Française - Unité locale de Morlaix/St-Pol-De-Léon	Morlaix	1 000 €	0 €
Enfance et Partage	Quimper	80 €	50 €
France Alzheimer 29	Brest	100 €	0 €
L'Embellie (Lecture à voix haute)	Plougonven	50 €	50 €
Mouvement Vie Libre	Brest	70 €	50 €
Rêves de clown	Guidel		0 €
Secours catholique	Quimper	320 €	300 €
Secours Populaire Morlaix	Morlaix		300 €
SOS Amitié	Brest		50 €
CULTURE		2 456 €	2 406 €
Comité des fêtes de Taulé	Taulé		
La ludothèque buissonnière	Plouigneau	1 356 €	1 356 €
Poétique Large	Taulé	700 €	700 €
Radio Nord Bretagne	Plouigneau		50 €
Société de chasse de Taulé	Taulé	400 €	300 €
ENVIRONNEMENT		299 €	300 €
Agriculteurs de Bretagne		299 €	300 €
Eau et rivière	Belle-Isle-En-Terre		0 €
Société hippique du Léon	Plouzévéde		0 €
Société Protectrice des Animaux	Paris	160 - 280	0 €
SPORT		12 654 €	14 154 €
GJ Horn			1 500 €

Pas de demande

50 € : tarif d'entrée de la commune
66 pers. De plus de 65 ans (25 €/pers.)

Taulé est sorti de ce système

Association mise en sommeil
+ une aide de la CAF
Évènement aux journées du patrimoine
500 € pour une nouvelle asso
200 € pour les activités
Publicité pour le forum des associations
(600 000 choucas dans le Finistère)

0,10 € par habitant

Handisport club Léonard	Sibiril	50 €	50 €
La Boule bretonne	Taulé	150 €	150 €
OMS de TAULE (26 €/licencié + 300€ pour l'OMS)	Taulé	12 454 €	12 454 €
TOTAL BUDGÉTÉ	35 000 €	20 728 €	29 540 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces montants..

9/ Modification des statuts de Morlaix Communauté

Vu l'article L5216-5 du Code général des collectivités territoriales,
 Vu l'article L5211-17 du Code général des collectivités territoriales,
 Vu la délibération du 1D19-158 du 1^{er} juillet 2019 par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé la modification des statuts de la communauté d'agglomération,
 Vu l'arrêté préfectoral n°2019 301-0001 du 28 octobre 2019 modifiant les statuts de Morlaix Communauté,

Le Maire informe l'assemblée que par délibération n° D21-100 du 10 mai 2021, le Conseil de Communauté a approuvé la modification des statuts de Morlaix Communauté.

La modification des statuts porte sur l'intégration des actions suivantes :

- La gestion d'une halte-garderie itinérante,
- La gestion du Relais Parents Assistant(e)s Maternel(le)s

Cette prise de compétence partielle dans le domaine de la petite enfance serait effective à compter du 1^{er} septembre 2021, après une modification des statuts de la Communauté d'agglomération.

En application des dispositions de l'article L5211-17 du Code général des collectivités territoriales, cette modification statutaire doit faire l'objet de délibérations concordantes des conseils municipaux, se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée.

La modification des statuts sera ensuite prononcée par un arrêté du préfet du Finistère.

Hervé RICHARD : il s'agit d'un service aujourd'hui « Loustic Bihan » géré par l'association « Don Bosco » qui comporte 6 ou 8 ETP.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de modification des statuts, après en avoir délibéré, décide d'approuver la modification des statuts de Morlaix Communauté décidée par le Conseil de Communauté du 10 mai 2021.

10/ Convention de mise à disposition d'un agent

Le Taulé Carantec Handball met à disposition, de la commune, Madame Laëticia PREMEL CABIC ayant les qualifications d'animateur auprès de la Commune de Taulé afin d'y assurer la fonction d'animatrice sur les périodes de vacances scolaires dans le cadre de l'ALSH. Les périodes de mise à disposition seront définies par la directrice de l'ALSH en fonction des effectifs.

La convention prend effet au 1^{er} juillet 2021 pour une durée d'un an.

La convention est prononcée dans le cadre de l'animation du Ticket Jeunes et en particulier les activités à dominante sportive.

Le salarié mis à disposition exercera ses fonctions au centre de l'enfance, situé à l'espace Imagine, à Taulé, sous l'autorité hiérarchique de la Directrice de l'ALSH, Valérie COLOMBEL et de la responsable du Ticket Jeunes, Dorothée STEPHAN.

Le salarié mis à disposition est soumis aux mêmes obligations que les fonctionnaires, ainsi qu'aux règles d'organisation et de fonctionnement de la Commune de Taulé.

La relation au travail reste régie par l'ensemble des dispositions applicables dans son entreprise.

Une abstention.
22 votes POUR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent.

11/ Marche de travaux : voirie 2021 - Attribution du marché

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une mise en concurrence d'entreprises a été organisée pour le marché de travaux relatif aux travaux de voirie pour l'année 2021.

Le marché initialement prévu en une tranche ferme et en trois tranches optionnelles, sera finalement réalisé au cours de l'année, durant le second trimestre.

Les entreprises ayant répondu au marché sont :

- Entreprise PIGEON	164 018.00 € HT	196 821.60 € TTC
- Entreprise COLAS	216 622.40 € HT	259 946.88 € TTC
- Entreprise EUROVIA	204 670.50 € HT	245 604.60 € TTC
- Entreprise CRENN TP	293 984.00 € HT	353 780.80 € TTC

Les routes concernées :

- Lotissement de Mescurunec à Penzé
- De Keriven Bihan à Tromendy
- Kerozal avec élargissement, de Kerozal au croisement du phare de la Lande

Ronan KERRIEN : le coût étant inférieur de 20 % à la prévision, des options vont pouvoir être mise en œuvre pour régler le problème d'évacuation des eaux pluviales rue de Coatudual et rue du 19 mars ou un puisard sera installé. De même à Penzé un puisard sera installé rue du lavoir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché à l'entreprise PIGEON et autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives au marché.

Questions diverses

Organisation des services centraux

Gilles CREACH : Vincent THILY (urbanisme et communication) va quitter la mairie de Taulé le 1^{er} septembre pour travailler dans une ECPI. Aurélie LE BRAS (agent comptable en charge des payes) et Julie HUET, DGS, sont actuellement en arrêt maladie. Gilles présente une organisation provisoire. L'accueil de la mairie sera fermé le mercredi jusqu'à nouvel ordre.

Sollicitations financières des commerçants et artisans

Hervé RICHARD : les artisans et commerçants sont sollicités pour afficher de la publicité sur un véhicule des services municipaux. Ils déplorent la démarche car cela pourrait avoir, collatéralement, des conséquences négatives sur le soutien des artisans / commerçant aux associations.

Denis LEMEUNIER : j'ai demandé dans un premier temps à ne pas solliciter les artisans et commerçants de la commune. Mais ceux-ci auraient pu être gênés de voir de la publicité pour des concurrents situés hors de la commune sur un véhicule municipal.

Philippe CLECH : de quel type de véhicule s'agit-il ?

Denis LEMEUNIER : d'un Berlingo XL.

Commission sport et associations - Denis LEMEUNIER

Un tournoi de football est organisé à Taulé le 12 juin et l'opération « Au fil de l'eau » aura lieu le 13 juin. Les associations ont quasiment toutes repris leurs activités pour les enfants et les adultes.

Commission cadre de vie et liaison douce - Denis LEMEUNIER

Les liaisons douces seront aménagées dans le secteur de Cobalan / Kerozal. La rue de Kerloscant sera aménagée en chaussidou. Dans le bourg, les salles et les terrains de loisir seront desservis. C'est la société Hélios qui est mandatée pour les traçages pour un coût avoisinant les 21 000 €. À terme l'ensemble de du bourg passera à 30 KM / H.

Aire Multi générationnelle : l'enrobé du Pump Park est réalisé. L'ouverture est prévue pour le début des grandes vacances scolaires.

Philippe CLECH : une commission de sécurité est-elle obligatoire pour l'ouverture ?

Réponse Denis LEMEUNIER : non ce n'est pas obligatoire.

Denis LEMEUNIER : le mobilier urbain ne se sera pas livré dans les temps en raison de rupture d'approvisionnement causé par la crise sanitaire.

Gilles CREACH : il faudra voir également le positionnement des toilettes.

Denis LEMEUNIER : en effet, c'est un oubli, je vois avec Jean-Rémy COLMOU pour proposer des solutions.

Commission jeunesse - Julianne CLEACH

Le Conseil municipal jeune sera présenté aux écoliers de CE2 et CM1 de Jean-Monnet, Saint Joseph et Penzé vendredi 11 après midi.

Commission communication - Johan JONCOUR

Le panneau lumineux sera sous tension au courant de la semaine 25.

Commission bâtiment - Jean-Remy COLMOU

Commission culture - Marie-Claire BOZEC

Les expositions à la chapelle Saint Herbot continuent.

Taulé fera partie du Morlaix Arts Tour. Un graffiti géant sera réalisé sur le pignon du bâtiment situé derrière le grand Tilleul sur la place de la mairie. L'opération sera financée à 50 % par Morlaix Co. Le reste à charge pour la commune est de 2 000 €. On espère pouvoir garder le graph environ trois ans.

Transport - Denis LEMEUNIER

Une navette estivale gratuite sera en place cet été. Elle sera reliée aux navettes de Carantec qui desservent les plages.

Affaires scolaires - Aude GOARNISSON

Les études continuent pour équiper la mairie d'un logiciel permettant l'inscription à la cantine et au centre de l'enfance. Pour l'instant les conditions ne sont pas réunies pour mettre en place le logiciel en l'absence d'agent comptable.

Jeux de l'école Jean Monnet : le projet va entrer dans sa phase concrète. Il faut que tout soit prêt en amont de l'intervention de l'entreprise en charge afin de ne pas retarder le chantier.

Fin de séance : 21h20